



Municipalité de Duhamel

1890, rue Principale
Duhamel (Québec) J0V 1G0

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-10

Aux personnes intéressées

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la Municipalité de Duhamel, de ce qui suit :

QUE, lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 mars 2026, le conseil municipal de Duhamel a adopté le second projet de règlement numéro 2025-10, modifiant le règlement numéro 2023-02 du Plan d'urbanisme et de développement durable;

QUE ce second projet de règlement est adopté conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

QUE ce second projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire, conformément à la Loi L sur l'aménagement et l'urbanisme.

1. Ce second projet de règlement vise principalement à :

- ajouter une nouvelle zone de conservation numéro 002.4-CN afin de protéger des milieux naturels sensibles ;
- modifier les normes de superficie minimale des lots, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du périmètre d'urbanisation ;
- actualiser la description de l'aire d'affectation « Conservation (CN) » au Plan d'urbanisme et de développement durable.

2. Consultation du projet

Le second projet de règlement peut être consulté :

- au bureau municipal, situé au 1890, rue Principale, durant les heures normales d'ouverture ;
- sur le site Web de la municipalité, à l'adresse suivante :
<https://www.municipalite.duhamel.qc.ca/fr/municipalite/reglements/reglements-urbanisme>

DONNÉ à Duhamel, ce 19 ème jour de mars 2026.

Véronique Minot
Directrice générale adj.